

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 527 890**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 09826**

(54) Dispositif destiné à diffuser dans l'atmosphère l'électricité statique collectée par un véhicule automobile.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). H 05 F 3/04; B 60 R 27/00.

(22) Date de dépôt..... 1<sup>er</sup> juin 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 48 du 2-12-1983.

(71) Déposant : BLANCHET Pierre. — FR.

(72) Invention de : Pierre Blanchet.

(73) Titulaire :

(74) Mandataire : Pierre Blanchet,  
18, bd Gambetta, 87000 Limoges.

La présente invention concerne un dispositif destiné à diffuser dans l'atmosphère par effet de pointe, l'électricité statique collectée par un véhicule automobile.

On sait que dans certaines conditions d'environnement (atmosphère sèche) les véhicules automobiles se chargent d'électricité statique, ce qui se traduit par des phénomènes désagréables pour les occupants des-dits véhicules.

La présente invention vise à éliminer cet inconvénient au moyen d'un dispositif de conception très simple mettant en oeuvre l'effet de pointe bien connu en électro-statique.

Ce dispositif pour l'élimination de l'électricité statique collectée par les véhicules est caractérisé en ce qu'il est réalisé sous la forme d'un support conducteur de l'électricité fixé à une partie externe du véhicule et relié électriquement à une partie métallique externe du véhicule; ceci en raison du fait que les charges électriques s'accumulent à la périphérie des corps conducteurs creux. Le support conducteur est porteur d'une pointe métallique et d'une enveloppe isolante creuse protégeant la pointe et laissant circuler autour de celle-ci l'air ambiant dans lequel l'électricité statique collectée par le véhicule sera diffusée par la pointe.

On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention en référence au dessin annexé sur lequel :

- La figure 1 est une vue en coupe longitudinale du dispositif.

- La figure 2 est une vue en coupe transversale du dispositif.

- La figure 3 est une vue en coupe d'une fixation du support à une partie externe ronde du véhicule (tube d'échappement, pied de rétroviseur) au moyen d'un collier.

- La figure 4 est une vue en coupe d'une variante de fixation du support à une partie externe de la carrosserie (bord de couvercle du coffre, aile, pare choc).

Le dispositif suivant l'invention représenté sur les figures 1 et 2 est constitué par un support conducteur de l'électricité (1) portant une aiguille métallique (2) et un cylindre isolant (3) creux ouvert aux 2 extrémités. La pointe (1) assure la décharge de l'électricité collectée

par le véhicule dans le flux d'air ionisé qui circule dans le cylindre creux (3).

Le dispositif est fixé à une partie externe ronde du véhicule, telle que tube d'échappement ou pied de rétroviseur selon la figure 3  
5 au moyen du collier réglable(5).

Dans un autre exemple de réalisation représenté par la figure 4 le dispositif est fixé au bord d'une partie sensiblement plane du véhicule (couvercle de coffre, aile, pare choc) au moyen d'une pince (6) réglable par les vis(7) et (8).

10 Un fil conducteur (9) terminé par une pince à ressort (10) Permet de parfaire la liaison électrique du support (1) avec une partie métallique externe du véhicule.

Bien que dans la description qui précède on ait donné au support la forme d'une lame plate (1) et à l'enveloppe isolante la forme d'un  
15 cylindre (3), il est évident que l'invention s'applique également aux formes similaires de support et d'enveloppe.

## RE V E N D I C A T I O N S

=====

- 1.- Dispositif pour diffuser dans l'atmosphère par effet de pointe l'électricité statique collectée par un véhicule automobile, caractérisé en ce qu'il est réalisé sous la forme d'un support conducteur de l'électricité (1, 1), fixé à une partie externe du véhicule, relié à une partie métallique externe du véhicule et porteur d'une pointe métallique (1, 2) et d'une enveloppe protectrice (1, 3) laissant circuler l'air ambiant dans lequel la pointe (2) décharge l'électricité statique collectée par le véhicule sur lequel est fixé le dispositif.  
5
- 10 2.- Dispositif suivant revendication 1, caractérisé en ce que l'enveloppe protectrice (3) est réalisée en matière isolante électriquement.
- 15 3.- Dispositif suivant l'une quelconque des revendications 1 et 2 caractérisé en ce que l'enveloppe protectrice (3) revêt la forme d'un cylindre creux ouvert aux deux extrémités et dont l'axe est parallèle à celui de la pointe (2).
- 20 4.- Dispositif suivant revendication 1 caractérisé en ce que le support (1) est fixé à une partie externe ronde du véhicule au moyen d'un collier réglable (5).
- 25 5.- Dispositif suivant revendication 1, caractérisé en ce que le support (1) est fixé à une partie externe sensiblement plane du véhicule au moyen d'une pince (6) réglable par des vis (7) et (8).
- 6.- Dispositif suivant revendication 1, caractérisé en ce que le support (1) est relié électriquement à une partie externe métallique du véhicule au moyen d'un fil conducteur (9) et d'une pince à ressort (10).

1/1

